



# VILLE D'ETAMPES

## DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2025-029

**OBJET : Spectacle HAMLET au Théâtre Les Grands Solistes samedi 8 mars 2025 à 20H00**

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le contrat de cession avec la Compagnie des Framboisiers,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser le spectacle « HAMLET » au Théâtre Les Grands Solistes samedi 8 mars 2025 à 20H00,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer un contrat de cession avec LA COMPAGNIE DES FRAMBOISIERS, représentée par Monsieur Jean-Baptiste SIEUW, en sa qualité de Président, domicilié 11 Rue Adolphe Vard – 27200 VERNON.

**ARTICLE 2** : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 700 euros TTC, correspondant aux frais (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- LA COMPAGNIE DES FRAMBOISIERS - Monsieur Jean-Baptiste SIEUW, Président.

Fait à Étampes, le 24 FEV. 2025

Pour le Maire empêché

Marie-Claude GIRARDEAU

1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire



Accusé de réception en préfecture  
091-2 9102239-20250224-VI-DEC-2025-029-AU  
Date de transmission : 24/02/2025  
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 25 FEV. 2025